



CÔTE PROVENÇALE

## ENGAGEMENTS DÉONTOLOGIQUES ET RESPECT DE LA CERTIFICATION QUALIOPI

En tant que prestataire de formation professionnelle, déclaré auprès du préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur sous le numéro **93 13 11 87 613**, l'Atelier Bleu CPIE COTE PROVENCALE s'engage à respecter et faire respecter par ses éventuels sous-traitants son engagement déontologique et le référentiel unique qualité avec **7 critères et 32 indicateurs (QUALIOPI)** mis en place par **la loi du 05 septembre 2018** (« pour la liberté de choisir son avenir professionnel ») L'Atelier Bleu s'engage ainsi à respecter l'ensemble des règles déontologiques applicables à la profession.

Il s'engage tout particulièrement à respecter les règles de respect de la personne humaine, de confidentialité, de neutralité, et de respect des engagements pris, vis-à-vis des clients, des donneurs d'ordre, des stagiaires, des fournisseurs et de tout leur personnel.

Il s'engage à ne jamais outrepasser son rôle de formateur, à ne jamais exercer de pression psychologique sur les stagiaires et à s'interdire auprès d'eux toute forme de prosélytisme ou de propagande de quelque nature que ce soit, notamment religieuse ou politique.

Il s'engage à respecter, et faire respecter le cas échéant, les règles professionnelles en vigueur, notamment vis-à-vis de consultants-formateurs.

Il s'interdit en particulier tout propos désobligeant vis-à-vis de ses pairs, et toute concurrence déloyale ou captation de clientèle.

Il s'engage également à rechercher d'abord une solution amiable en cas de litige avec un client, avant de solliciter si nécessaire l'arbitrage des médiateurs externes juridiquement compétent.

Il s'engage à respecter les droits d'auteur et de reproduction des documents qu'il peut être amené à utiliser et à demander les autorisations requises si elles sont nécessaires.

Il s'engage à connaître et appliquer les lois et règlements, en particulier la partie VI du Code du Travail. Il s'engage notamment au respect des 7 critères Qualiopi :

Critère 1 : Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus

Critère 2 : L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations

Critère 3: L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre

Critère 4 : L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre

Critère 5 : La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations

Critère 6 : L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel

Critère 7 : Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées

L'Atelier Bleu s'appuie également sur la charte des CPIE à laquelle il adhère et il se conforme dans le respect du label qui lui a été attribué. La charte des CPIE est téléchargeable sur le lien suivant : [charte des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement](#).

Version du 02 Juillet 2021

**CPIE Côte Provençale**  
Parc du Mugel  
13600 La Ciotat  
Tél : 04 42 08 07 67 / Fax : 04 42 71 75 44  
Atelier Bleu du Cap de l'Aigle, association loi 1901

Le Président  
Marcel BONTOUX

*Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement*